

Tu cours droit – projet de chaîne de vidéos YouTube

Appel aux intéressés. Si vous souhaitez soutenir ce projet, apporter votre pierre à l'édifice par vos remarques et propositions, ou si vous envisagez d'y contribuer par une idée de vidéo, n'hésitez pas à me contacter : varoqueauxjb@hotmail.fr avec pour objet *Tu cours droit*.

Le projet

Il s'agirait d'une mise en ligne de cours, de tutoriels et de points de droit sur YouTube par les doctorants et pour les juristes et juristes en herbe.



Ce média est aujourd'hui très utilisé en mathématiques, physique, grammaire, critiques de films et de jeux vidéos. Aux États-Unis TED propose quelques interventions en droit de la propriété intellectuelle. Nous avons la conviction que ce média serait opportun pour les sciences juridiques en France : points d'actualité, commentaires de décisions, débats méthodologiques, tutoriels sur l'utilisation des ressources en ligne.

Le soutien de DESPHUS serait idéal pour offrir un cadre institutionnel, recevoir les droits de propriété intellectuelle pour la diffusion des vidéos et préserver le sérieux du projet quant à sa qualité scientifique, préserver sa crédibilité.

Les vidéos à contenu scientifique seraient conçues avec la coopération scientifique d'un enseignant-chercheur spécialement démarché pour l'occasion (cours, point de droit, commentaire, etc.). Ainsi la charge de travail demandé aux enseignants restera ponctuelle. Un comité scientifique fixe pourra se former de fait.



Intérêt du projet

Pour les tutoriels, comme l'utilisation d'un logiciel, l'utilisation de zotero, de libre office, l'utilisation d'une base de données, l'utilisation d'outils informatiques de manière générale, la vidéo présente un intérêt certain. Plus rapide qu'un cours, elle se veut aussi sans fausse note et à regarder dans le confort de son bureau, avec la possibilité de retours en arrière en cas de baisse d'attention. Elle permet également de passer les passages superflus eut égard à sa propre maîtrise de l'outil concerné.

Le contenu scientifique pourra être abordé à bâtons rompus, ce qui suscitera plus facilement l'intérêt et la concentration sur des sujets parfois ténus. Il y a donc nécessairement une dimension de vulgarisation. Là où le projet doit se distinguer de contenus juridiques déjà présents en ligne, c'est sur la scientificité, la vérifiabilité de l'information (bibliographie, contrôle). L'estampille « Université » serait un gage de qualité.



Ce type de projet a pour objectif un large rayonnement, lequel retentira nécessairement sur les institutions et sur ses contributeurs. Pour l'instant, le support vidéo n'est pas spécialement valorisé à l'université, cependant cela devrait évoluer, de plus il l'est davantage dans le secteur privé. Il est plus simple pour un recruteur d'apprécier un candidat via une vidéo qu'un article.

Points techniques

Les vidéos dureront entre 5 et 10 minutes, les formats plus longs seront exceptionnels et divisés en parties. Enregistrement, utilisation d'une caméra HD de type GoPro (bon rapport qualité / prix) qu'il faudra acquérir ou emprunter. Éventuellement utilisation de caméras en sus (deux dans l'idéal) pour permettre les changements de prise de vue.



À l'avenir, il est envisagé, également, de créer une page web susceptible d'accueillir les vidéos. Pourquoi utiliser YouTube ? C'est une plate-forme qui a fait ses preuves en terme de qualité et de massivité du public.

Dans l'attente de vos retours, chers amis, collègues, enseignants et intéressés, merci de votre attention.

Jean-Baptiste Varoqueaux
Doctorant en droit de la propriété intellectuelle
Université de Strasbourg, laboratoire du [CEIPI](#)
varoqueauxjb@hotmail.fr